

# REGLEMENT

## Tournoi international de Valence 2026

### Article 1 : Présentation

Le club Valence Echecs organise le tournoi international de Valence 2026 dimanche 10 mai 20026 au Gymnase du COSEC, 1 Avenue De La Comète 26000 Valence composé du tournoi principal (>1700 élo) et du tournoi accession (<1700 élo).

Ce tournoi est ouvert à tout joueur licencié A ou B pour la saison en cours à la F.F.E ou disposant d'un code FIDE rattaché à une fédération étrangère reconnue par la FIDE (différent du code FRA).

Si une joueuse ou un joueur se présente sans licence, une licence B peut être prise sur place le jour de la compétition au tarif fédéral (3€ pour les jeunes de moins de 20 ans, 8€ pour les adultes).

### Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du jeu sont celles de la FIDE actuellement en vigueur.

Les appariements se font au Système Suisse (Règles C.04 FIDE), avec l'aide du programme informatique Sharly Chess.

Aucune protection de club, de famille.

Pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement ou un titre.

L'article A.5 s'applique pour l'intégralité de la manifestation.

Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence.

### Article 3 : Cadence

Le tournoi se joue en 8 rondes, à la cadence de 15'+3s/coup pendant toute la partie.

### Article 4 : Horaires

Accueil des participants : 8h15

Fin de pointage : 9h30

### Article 5 : Droits d'inscriptions

GM, MI : Gratuit

Jeunes (- 18 ans) : 10 euros, sur place 15 euros

Adultes (> 18 ans) : 20 euros, sur place 25 euros

## **Article 6 : Prix**

Prix du tournoi principal : 1er 500 €, 2ème 300 €, 3ème 150 € (répartis au système Hort)

Prix du tournoi accession : 1er 80 €, 2ème 40 €, 3ème 20 € (répartis au système Hort)

La liste détaillée des prix sera affichée dans la salle du tournoi avant la 4e ronde.

Répartition des Prix : Les prix ne sont pas cumulables.

Les prix spéciaux sont attribués en cas d'égalité de points de parties au joueur ayant le meilleur départage.

Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit.

En cas de prix de montants égaux, l'ordre de priorité suivant sera appliqué : Prix du classement général, Prix spéciaux.

Les joueurs primés doivent être présents à la remise des prix.

## **Article 7 : Classement**

Si un joueur n'a pas de classement rapide, son classement standard, s'il existe, sera utilisé pour la liste de départ, les appariements et le calcul des départages. Si deux joueurs ou plus obtiennent le même nombre de points, le départage s'effectue selon les critères suivants, dans l'ordre de priorité :

a) Buchholz tronqué (1) ;

b) Buchholz (1) ;

c) Performance (2).

(1) Conformément à l'article C 16.6, l'ancienne méthode utilisée avant le 01/04/2024 pour calculer les scores ajustés de chaque joueur (et toujours utilisée pour l'affichage sur le site de la FFE) sera appliquée.

(2) Conformément à la règle C 07.10 du règlement FIDE, un classement fictif est attribué aux joueurs non classés. Si un joueur sans Elo termine dans un groupe de points incluant des adversaires classés, sa performance est calculée à partir de la moyenne Elo de ces adversaires. Si le groupe ne contient que des joueurs non classés, une estimation est déduite par propagation depuis les niveaux adjacents en tenant compte du pourcentage de réussite.

## **Article 8 : Forfaits**

Le délai de forfait est de 10 minutes. Tout joueur faisant forfait sans prévenir ne sera pas apparié à la ronde suivante.

## **Article 9 : Fin de partie**

À l'issue de la partie, les deux joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier.

Le vainqueur se déplace à la table de l'arbitre pour enregistrer le résultat sur les tablettes tactiles.

Les deux joueurs doivent vérifier la conformité du résultat enregistré. Toute contestation doit être faite auprès de l'arbitre.

En cas de nullité, les deux joueurs doivent se présenter ensemble pour indiquer le résultat.

Une proposition de partie nulle ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

## **Article 10 : Rappels**

- La salle de jeu comprend « la zone de jeu » + les toilettes + « l'espace fumeur » + « l'espace boisson ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre.
- Pendant la partie, interdiction de quitter la salle de jeu sans autorisation de l'arbitre.
- Éviter toute discussion et toute lecture suspecte.
- Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur pourra être sanctionné.
- Les pendules doivent être manipulées calmement.
- Pendant la partie, il est interdit à un joueur d'avoir un quelconque appareil électronique (téléphone, montre connectée, etc...) non spécifiquement autorisé par l'arbitre. Toutefois de tels appareils seront tolérés à condition qu'ils soient totalement éteints et laissés dans le sac d'un joueur, rangé selon les directives de l'arbitre.
- L'utilisation d'un téléphone portable durant la partie entraîne la perte de la partie. Un téléphone qui émet un son entraîne la perte de la partie.
- Les analyses sont interdites dans la salle de jeu.
- Les joueurs qui abandonnent le tournoi ne sont plus appariés.
- Tout manquement à la « Charte du Joueur d'Échecs » peut être sanctionné.

## **Article 11 : Équipe d'arbitrage**

Arbitre Principal : Alain BEC (Arbitre Fédéral Open 1)

Arbitre adjoint : ..... (Arbitre Fédéral Club)

## **Article 12 : Jury d'appel**

Une commission d'appel est mise en place et composée de 3 membres. Elle sera composée de 3 joueurs du tournoi.

## **Article 13 : Droit à l'image**

Les participants autorisent l'utilisation de leur image pour la communication du tournoi.

## **Article 14 : Responsabilité**

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte et incident en dehors des parties

## **Article 15 : Acceptation**

Tous les participants s'engagent à respecter le présent règlement intérieur.

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement.